Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur



Élaboration de la concertation, rédaction de la charte du Parc naturel régional et appui stratégique et méthodologique

Commissions thématiques session plénière

Identification des orientations stratégiques Eléments pour le plan de Parc Le rôle du Parc Ce que contient ou pas la charte 15 juin 2009



Raphaël Botti botti@edater.fr Jacques Carrillo

SOMMAIRE

- ☐ Identification des grandes orientations de la charte
- ☐ éléments de cadrage pour un plan de Parc
- ☐ le rôle du Parc
- ce que contient et ne contient pas la charte

1 - Identification des grandes orientations de la charte

Objectif:

- contribution collective pour faire émerger les lignes conductrices prioritaires du projet de territoire
- passer d'un plan thématique (5 axes) → à un plan stratégique priorisé (3 ou 4 axes maximum)

Méthode:

- chaque participant note 2 à 3 orientations (1 par post-it en majuscule d'imprimerie)
- les contributions sont classées par famille, selon la méthode du Métaplan
- les orientations citées de manière récurrente aident à identifier des priorités (ou des problématiques transversales prioritaires)

RAPPEL DES
AXES
THEMATIQUES
du matin

1 - CONNAÎTRE, PRESERVER ET TRANSMETTRE LES **PATRIMOINES NATURELS ET LES PAYSAGES** DES PREALPES

5 grands axes thématiques ont émergés 2 - GERER LES RESSOURCES NATURELLES ET MAITRISER LES RISQUES NATURELS

3 - DEFINIR ET COORDONNER UNE ANIMATION COLLECTIVE DU PROJET CULTUREL ET PATRIMONIAL

4 - FAVORISER UN **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ADAPTE** AUX FORMES EXISTANTES MAIS AUSSI AUX BESOINS EMERGENTS

5 - ASSURER UN **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE** DU TERRITOIRE

Exemples d'axe transversaux:

- 1 Gérer le complexe deltaïque en intégrant les impacts prévisibles du changement global (protection de l'eau, lutte contre le changement climatique, préservation des éco-sytèmes, gouvernance de l'eau, ...)
- 2 Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle (riziculture et élevage, tourisme, pêche ...)
- 3 Renforcer la solidarité territoriale et la cohésion sociale (éco-quartier, services, coopération ville porte, accessibilité des territoires ...)
- 4 Partager la connaissance (observatoire, diffusion de l'information, accès, ...) et ouvrir le Delta aux coopérations méditerranéennes

2 - Grands principes pour le Plan de Parc

ZOOM sur le Plan de parc

- une carte au 1/100 000ème
- une nomenclature identifiant des espaces à enjeux dont :
 - A Sites et espaces remarquables à haute valeur biologique, protégées ou à protéger
 - B Sites et espaces remarquables à préserver
 - C Zones à vocation urbaine à contenir et à maîtriser (développement durable)
 - D Villages à préserver et valoriser (zones architecturales remarquables)
 - E Points de vues
 - F Sites, aménagements et équipements stratégiques à accompagner ou valoriser
- un document ambitieux de référence pour les documents existants (PLU, Scot en cours, orientations départementales et régionales)

2 – Les grands principes du Plan de Parc **Document** de travail

2 – Les grands principes du Plan de Parc

Périmètre des communes

Périmètre du Parc Naturel Régional des

Document de travail

Occupation du sol

E

Espaces forestiers

Espaces naturels non boisés

Surfaces en eau

Espaces urbanisés

_

Espaces agricoles



Espaces agricoles à maintenir

Patrimoine naturel et paysager



Périmètres de protection Natura 2000



Nouvelles protections du patrimoine naturel à envisager



Périmètres de protection du patrimoine naturel et paysager



Zones d'organisation de la fréquentation touristique prioritaire



Espaces naturels prioritaires



Sites SEVESO



Principaux corridors écologiques



Milieux ouverts à maintenir par le pâturage



Zones paysagères emblématiques à surveiller

Zones à vocation urbaine à contenir et à maîtriser



Pression Urbaine



Urbanisation à densifier ou contenir et à maîtriser



Villages de caractère à préserver et valoriser



Périmètre de limitation de l'étalement urbain

Tourisme



Accès par villes portes



Points de vue aménagés

3 - Répartition des rôles pour la mise en œuvre de la charte du Parc

5 différents types d'acteurs à distinguer

- le syndicat mixte
- les collectivités locales (communes et EPCI)
- les **grands partenaires « institutionnels »** signataires de la charte → État, Région, Département
- les acteurs du territoire et partenaires sur le territoires (socioprofessionnels, associations, habitants)
- les instances consultatives et de concertation (conseil de développement, conseil scientifique)

3.1 - Adhésion à des valeurs et des principes de fonctionnement

- Efficience de la structure
- Recherche de **complémentarité** avec les structures existantes > conventions de partenariat, ... et a**rticulation forte** avec l'action des partenaires
- -Positionnement du syndicat mixte comme porteur d'une valeur ajoutée pour le territoire (subsidiarité),
- **Efficacité** des organes opérationnels relais (commissions thématiques, instances consultative, ...)
- **Pérennité** de l'implication des partenaires dans la mise en œuvre du projet de territoire (sur 12 ans)

3.2 - Le rôle des communes et communautés de communes

- Participer au pilotage politique de l'action du PNR et impulser sa mise en oeuvre
- Mettre en pratique les orientations stratégiques du Plan de Parc au sein de leurs documents d'urbanisme
- Intégrer progressivement les principes et ambitions de la charte dans leurs compétences et programmes d'action
- Relayer l'information sur le PNR et son action auprès des habitants
- Prendre la **maîtrise d'ouvrage** d'actions impulsées par le Parc dans le cadre de sa charte

3 - Présentation de la 1ère trame de stratégie de l'avant projet de territoire

3.3 - Le rôle du Syndicat Mixte

- Mettre en œuvre le projet de territoire
- Suivre et évaluer les actions
- Faciliter le dialogue entre les acteurs (médiateur)
- -Oeuvrer pour la **coordination des politiques** sur son territoire (coordinateur)
- **Réaliser des opérations** en propre (maître d'ouvrage) et assister les communes, EPCI et acteurs du territoires
- Rechercher des moyens pour la mise en œuvre du projet de territoire (réponse à appel à candidature, contractualisations, montage de projet, ...)
- Mobiliser et informer ses partenaires

2 - Présentation de la 1ère trame de stratégie de l'avant projet de territoire

3.4 - Le rôle des grands partenaires institutionnels

- Donner les moyens de son fonctionnement au Syndicat Mixte
- Soutenir une dynamique d'intervention (financement sur opération)
- Considérer le PNR comme un territoire d'expérimentation prioritaire
- Participer au pilotage et aux décisions du syndicat mixte
- Mobiliser des appuis techniques ponctuels
- Apporter un regard extérieur sur l'action du syndicat mixte et le territoire
- Garantir une intervention cohérente avec les objectifs de la charte

3.5 - Le rôle des acteurs du territoire

- Connaître et adhérer aux principes et aux valeurs portées par le projet de territoire
 - appliquer dans le mode de gestion de son entreprise les principes du Développement Durable (certification ISO 14001, système de management environnemental, ...)
 - mise en pratique des comportements éco-citoyens (déchets, transports, énergie, ...)
- Relayer autour de soi, le message porté par la charte
 - informer sa famille, les touristes, les clients, ...

3.6 - Rôle des organes consultatifs et de concertation Le Conseil Scientifique

- regrouper des expertises scientifiques de rang national pouvant produire des avis argumentés
- répondre aux sollicitations du PNR sur des thématiques d'étude

-...

Le Conseil de Développement

- instance de consultation collégiale et transversale,
- relais d'opinion des acteurs mais aussi du Parc

4 - Ce que contient et ne contient pas la charte

Sommaire de la charte

Un préambule en huit points

- 1 Les missions du futur Parc et la portée de la charte
- 2 Le périmètre du Parc et sa justification
- 3 La présentation de la démarche participative utilisée
- 4 L'articulation des documents constitutifs de la charte
- 5 Une « grille de lecture » de la charte
- 6 Les éléments explicatifs du plan de parc et de sa notice
- 7 La vision à laquelle la charte se rattache : « devenir en 12 ans un territoire de référence pour une gestion innovante des enjeux des territoires d'interface littoral/moyenne montagne »
- 8 Les engagements des signataires

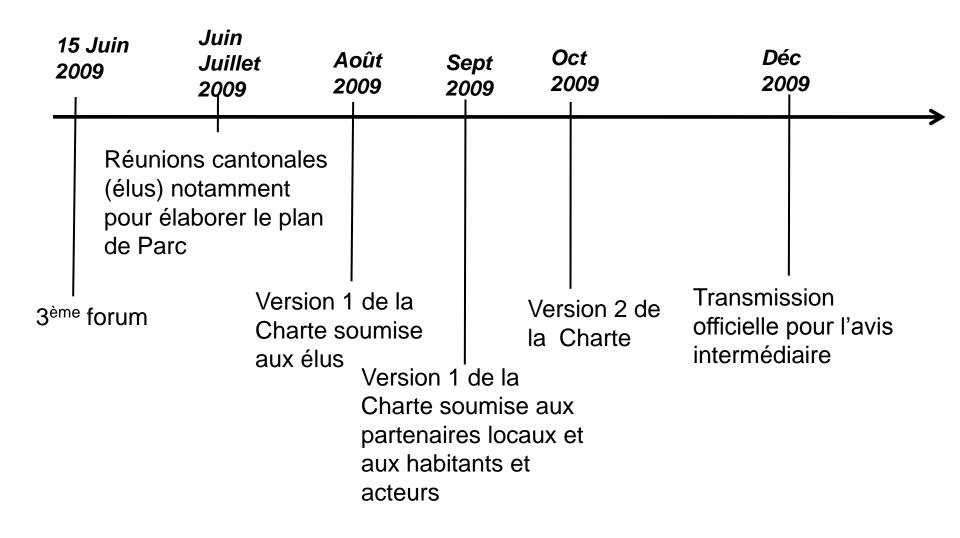
La 2ème partie du rapport d'avant-projet de charte contiendra :

- 4 à 5 chapitres, un par grand axe stratégique transversal (il est possible que les 5 axes thématiques actuels puissent être réorganisés de manière plus transversale), chacun subdivisés en :
 - plusieurs orientations stratégiques (ce que le Parc souhaite contribuer à changer, préserver ou stopper)
 - elles mêmes subdivisées en objectifs opérationnels (type d'action, manière de faire, principes d'action...)
 - pour ces objectifs, le rôle du Syndicat mixte du PNR et des partenaires de la charte et les engagements réciproques des acteurs
- → Le détail des actions sera précisé dans le programme d'action triennal annexé au rapport de charte

5 - Calendrier pour la suite de la démarche

Calendrier pour la suite de la démarche

Le calendrier à venir :



Merci de votre attention



Une dynamique pour l'action publique